

PRES DE CHEZ VOUS



Permanences du Maire

M. le Maire vous accueillera en mairie, sans RDV, de 8h30 à 12h :

- samedis 7 et 21 février 2026
- samedis 7 et 14 mars 2026

Le Cercle Sportif et Culturel – Section Basket

La 29ème soirée paella aura lieu le **11 avril 2026 à 20h** à la salle polyvalente de Rustenhart (soirée animée par l'orchestre SCHAETZY).

Tarifs : 28€ adulte/19€ enfant/15€ portion à emporter

Réservation : 03 89 72 93 61 ou 03 89 49 91 47

APER

L'Association des parents d'élèves de Rustenhart organise une vente de fromage. Les bons de commandes qui vous seront distribués seront à retourner auprès des enseignantes **au plus tard le 18 février 2026** (distribution du fromage le 7 mars 2026) accompagnés du règlement par espèces ou chèque à l'ordre de l'association des parents d'élèves de Rustenhart.

Vos achats financent la classe verte des élèves de l'élémentaire et tous les événements scolaires de l'année.

Association FiraFuchsa de Rustenhart

L'Association FiraFuchsa de Rustenhart vous propose la location de matériel pour vos soirées ou autre (kit à paella pour 50 personnes équipé avec couvercle en Inox, tonnelle 3 x 4,5 m, tables hautes pliantes, réfrigérateur à couvercle sur roulettes, four à bois d'une capacité de 2 tartes flambées, rac de stockage à tartes flambées, éco-cup, 2 percolateurs à 100 tasses, 1 thermos de 3L, 1Thermos de 2L, vaisselle & ustensiles divers).

Informations : M. Mathieu GULLY-VOINSON Président

Tél : 06 16 92 16 66 @ : aasp68740@gmail.com

MAIRIE

2 rue de l'église 68740 Rustenhart

Tel : 03 89 49 45 06

accueil.rustenhart@alsacefibre.fr

le lundi de 10h à 12h

le mercredi de 16h à 18h

le jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h

LES ECOLES

Maternelle Tel : 03 67 35 72 76

Elémentaire Tel : 03 68 61 05 11

LE PERISCOLAIRE Tel : 03 67 35 72 77

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3b, rue de l'église

bibliotheque.rustenhart@gmail.com

www.rustenhart.bibenligne.fr

le mercredi de 10h à 11h30

le jeudi de 16h à 18h

le samedi de 10h à 12h

NUMEROS D'URGENCE

15 SAMU

17 Gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro unique européen

Rustenhart ISSN 3002 - 1324



FESTIVITES CARNAVAL 2026

21 février 2026

Bal masqué avec concours de travestis à 20h30
avec le groupe Les Challengers

22 février 2026

Carnaval des enfants (après-midi dansante carnavalesque, concours de travestis pour les enfants) à partir de 14h30
Pâté en croûte chaud, salade (9 €) après 18h

28 février 2026

Bal masqué avec concours de travestis à partir de 20h30 avec le groupe Les Challengers
Entrée est interdite aux moins de 16 ans

1^{er} mars

59^{ème} cavalcade (35 chars, groupes de musiques) à partir de 14h30
Bal de clôture jusqu'à 20h
Repas à partir de 18h

Préventes pour les bals (l'entrée est interdite aux – de 16 ans) :

<https://www.helloasso.com/associations/csc-rustenhart>

Déviations :

Le 1er mars 2026, entre 12 h et 19 h, seront interdites à la circulation les rues :

- des Bleuets de Balgau de Dessenheim
- de Hirtzfelden des Muguet Principale
- des Violettes
- ainsi que le chemin rural reliant les extrémités Est des rues précitées et allant jusqu'à la rue de Dessenheim, afin de permettre aux chars du défilé de se garer en toute sécurité avant et après la cavalcade.

Une déviation temporaire sera mise en place. Des panneaux de signalisation utiles seront posés et déposés le jour même.

Arrêté municipal n° 06/2026 :

Par arrêté municipal n°006/26, du samedi 21 février 2026 à partir de midi jusqu'au dimanche 22 février 2026 à midi, et du samedi 28 février 2026 à partir de midi, jusqu'au dimanche 1er mars 2026 à midi, la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur les voies, trottoirs, places, parcs, lieux publics, parkings et abords de la salle polyvalente et notamment dans la file d'attente du Carnaval de RUSTENHART.

Cette interdiction ne s'applique pas à l'intérieur de la salle polyvalente. Les infractions seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser un procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Marché à Rustenhart

Retrouvez les stands suivants le jeudi,
Place de l'église :

Daniel WICKERSHEIM (maraîcher)
PARAD'ICE (glaces, gaufres...)
BRASSERIE SUFF'BIER (bières)
MAGIC MANDALAS (bijoux, pierres)
SAVEURS DE NOS BELLES REGIONS
(crèmerie, fromages)

Boulangerie

Les samedis de 7 h à 11 h
place de la Mairie

Les food-trucks

(Place de la Mairie)

Mardi soir semaines impaires :

FOODY'S TRUCK (hamburgers,...) :

Tél. 06.06.60.54.64

Tous les vendredis :

CROUSTI'PIZZA : Tél. 06.98.14.67.67

Commandes et livraisons de plats du jour :

LES BUFFETS DE VANESSA

Tél. 06.02.18.08.08 ou

buffetsde vanessa@outlook.fr

ELECTION MUNICIPALES 2026

Les élections municipales de 2026 auront lieu le dimanche **15 mars** 2026 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche **22 mars** 2026 pour le second.

4 février 2026 ➔ dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales sur internet <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

6 février 2026 ➔ dernier jour pour s'inscrire en mairie. Une permanence sera mise en place de 8h à 12h et de 14h à 18h. Merci de vous munir de votre pièce d'identité, du CERFA N°12669*02 complété ainsi qu'un justificatif de domicile.

CHIENS EN LAISSE

Le Maire rappelle aux propriétaires de chiens les règles relatives à la tenue des animaux en laisse et les risques liés à leur divagation. La divagation est définie par l'article L211-23 du Code rural comme tout chien non sous la surveillance de son maître. Les propriétaires sont civilement responsables des dommages causés par leurs animaux selon l'article 1243 du Code civil. Des sanctions sont prévues, avec une amende allant jusqu'à 150 € pour divagation, et jusqu'à 750 € en cas d'infraction dans les bois entre le 15 avril et le 30 juin, selon l'arrêté du 16 mars 1955.

ARRETE N° 08/2026

RELATIF A LA CAPTURE DE CHATS ERRANTS ET DE PRISE EN CHARGE DE CHATS ERRANTS

Article 1 : Une campagne de capture de chats non identifiés, vivant en groupe, sans propriétaire ou sans gardien, trouvés errants sur le territoire de la commune de Rustenhart sera réalisée du 1^{er} février au 31 décembre 2026 par la SPA de Colmar, son partenaire la Chatterie des Remparts. Le secteur d'intervention se situe sur toute la commune de Rustenhart.

Article 2 : Les animaux saisis seront pris en charge par la SPA de Colmar ou son partenaire la Chatterie des Remparts, qui procédera à leur identification. Ses coordonnées sont les suivantes : SPA de COLMAR et Environs, 47 chemin de la Fecht, 68000 COLMAR CEDEX, Tél :03 89 41 16 53 ou par courriel : spacolmar@yahoo.fr/CHATTERIE DES REMPARTS 3 rue de Belfort, 68600 NEUF-BRISACH, Tél : 07.70.20.17.02

Article 3 : Les chats saisis qui seront immédiatement identifiés seront aussitôt relâchés sur les lieux de capture ou remis à leur propriétaire. Les animaux pris pourront être récupérés par leurs propriétaires auprès des services de la SPA suivant les conditions et tarifs fixés par cet organisme pour les frais de fourrière, de garde et de soins de l'animal. A l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, tout animal non réclamé sera considéré comme abandonné.

Article 4 : Les chats non identifiés ou non réclamés par leur propriétaire après un délai de 8 jours seront confiés au vétérinaire de la SPA pour castration ou stérilisation puis relâchés.

Sorties et animations

Médiathèque de FESSENHEIM

Mardi 17 février à 10h00, pendant les vacances, la médiathèque de Fessenheim propose un atelier bricolage sur le thème des fleurs, destiné aux enfants à partir de 5 ans. Cet atelier créatif, précédé d'une lecture d'album, permettra aux participants de laisser libre cours à leur imagination tout en réalisant des créations colorées et originales autour de l'univers floral.

À partir de 5 ans.

Gratuit sur réservation dans la limite des places disponibles (mediatheque@fessenheim.fr)

Vendredi 6 février à 18h30, échangez sur vos coups de cœur littéraires et découvrir les dernières nouveautés de la médiathèque. Le tout se fera autour d'une petite collation.

Gratuit sur inscription (mediatheque@fessenheim.fr)

Maison de la Nature HIRTFELDEN

Dans le cadre du Plan Climat, le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon en partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux Canal, organisent une série de d'animations gratuites - sensibilisation sur les enjeux et les problématiques autour de la ressource en eau, ateliers pratiques & participatifs et temps d'échanges.

"Protégeons l'eau en fabriquant nos produits naturels"
Le 6 février à 18h à la Maison des Associations à Ensisheim
durée 2h, à partir de 12 ans

"Jardinage au naturel et changement climatique"
Le 25 avril à 9h30 aux jardins médiévaux à l'Abbaye de Murbach
durée 2h30, tout public

"Les petites bêtes de l'eau et leurs secrets"
Le 3 juillet à 18h Promenade de la Lauch à Rouffach
durée 2h, tout public
"À la découverte de la nappe phréatique" le 09 octobre à 18h
à la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden
durée 2h, à partir de 12 ans

Renseignements 09 64 25 55 54

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- | | |
|-----|---|
| 2- | M. WILLIG Gilbert Joseph (86 ans) |
| 5- | Mme SCHOENY Irène (78 ans) |
| 11. | M. LANGLET Christiane (70 ans) |
| 12. | M. SIGRIST Bernard Joseph (70 ans) |
| 19. | M. BUTZERIN Joseph (76 ans) |
| 23. | M. RUST Alex (81 ans) |
| 27. | Mme AMBIEHL née KLEINDIENST Anne-Marie (78 ans) |
| 30. | Mme VONFLIE née BUTZERIN Justine (90 ans) |

Divers

Ecole de musique

Dans le cadre du développement de l'école de musique, la Communauté de Communes Rhin Brisach annonce

- l'ouverture d'une classe de violoncelle (cours individuels de 30 min les vendredi après midi au collège Robert Schumann à VOGELSHEIM)
- la création d'un orchestre symphonique (ouvert aux instruments à vent, cordes, percussions, dès le niveau fin de 1^{er} cycle les jeudis soirs de 18h15 à 19h à la salle des fêtes de VOGELSHEIM)

Renseignements et inscription auprès du secrétariat de l'école de musique tel 03 89 72 14 95

Arrêté préfectoral

Autorisation de Pénétration dans les Propriétés

La Préfecture du Haut-Rhin a émis un arrêté en date du 28 janvier 2026 autorisant le personnel de NaTran et les entreprises dûment mandatées par elle, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées sur le territoire de notre commune, dans le cadre d'investigations préalables à un projet dit "RHYN" de transport d'hydrogène gazeux par canalisation porté par la SA NATRAN.

Cette société préviendra la commune au moins dix jours avant le début des opérations lorsqu'elles se dérouleront sur le territoire de votre commune.

Les anniversaires de mars